



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

POSTULAT

Blonay, le 10 octobre 2023

Réponse de la Municipalité au postulat de M. David Bégulin déposé lors de la séance du Conseil communal de Blonay du 28 septembre 2021, intitulé « Réponse de la Municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay ».

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal de Blonay du 28 septembre 2023, M. David Bégulin, conseiller communal PLR, a déposé le postulat susmentionné à la suite de la réponse qu'avait donnée l'exécutif blonaysan à la pétition de M. Vincent Dellsperger, signée par 21 riverains du chemin des Sîtes. Cette pétition visait à porter à l'attention des autorités communales la problématique croissante concernant les vélos tout terrain de descente aux Pléiades et plus particulièrement les dangers que représentent cette pratique dans le secteur des Sîtes.

Dans sa réponse à la pétition (communication municipale n° 10/21), La Municipalité de l'ancienne Commune de Blonay avait fait part de sa décision d'interdire l'accès au chemin des Sîtes aux cycles en raison de sa configuration exigüe et raide et par souci de la sécurité des riverains, de la préservation de la faune et de la flore environnante.

Avec son postulat du 28 septembre, le Conseiller David Bégulin demandait l'annulation de sa décision d'interdiction, ce que le délibérant a très largement soutenu.

La volonté de la Municipalité de la Commune de Blonay – Saint-Légier est de trouver des solutions acceptables pour toutes et tous, dans le respect de chacun et chacune, de la nature et du cadre légal.

Le Règlement d'application de la loi forestière vaudoise (RLVLFo) stipule art. 30 al. 1 et 2 :

- ¹ *Les activités de sports et loisirs notamment le cyclisme, la circulation d'autres véhicules et l'équitation sont interdits en forêt en dehors des routes et des chemins carrossables.*
- ² *Les pistes de débardage, les layons et les sentiers pédestres ne sont pas considérés comme carrossables ; ils font donc partie intégrante du peuplement. ».*

Ce n'est pas la pétition des riverains du chemin des Sîtes qui imposent une interdiction de passage en vélo dans la forêt, c'est la législation.

Nous avons fait diverses tentatives pour trouver des solutions par rapport au secteur des Sîtes, mais vu le danger élevé que représentent les descentes de VTT sur ce site, d'abord et principalement pour les enfants qui habitent sur place et les randonneurs, ainsi que pour la faune, et tenant compte de la loi qui interdit la pratique du vélo en dehors des chemins carrossables, la Municipalité a décidé de prendre des mesures pour limiter au maximum le passage des vélos à cet endroit. Cette démarche a été conduite en collaboration avec l'association VTT Riviera qui fait un grand travail de sensibilisation auprès de ses membres. D'ailleurs, les riverains du chemin des Sîtes nous ont fait part de leur écho positif.

Pour atteindre l'objectif d'un vivre ensemble harmonieux, la Municipalité a, durant ces 18 derniers mois, mis en œuvre les actions suivantes :

- Collaborer avec VTT Riviera, Bike Plan, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Direction générale de l'environnement (DGE) et le Service communal des forêts pour réfléchir à la mise en place de tracés pour les VTT et de sentiers partagés avec les randonneurs et randonneuses sur l'ensemble du territoire communal en montagne par le biais d'un plan global.
- Elaborer une signalétique de sensibilisation pour l'ensemble des amateurs et amatrices de la montagne sur les lieux sensibles.
- Entreprendre les démarches pour la validation de la piste de descente *La BlackMetal*.
- Elaborer une signalétique à mettre dans les gares des Pléiades et de Blonay au sujet de la bonne pratique du VTT en montagne.

Par ailleurs, la Municipalité a validé et va mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Placer des indications de rappel d'interdiction sur le chemin des Sîtes (chemin privé).
- Entraver en amont le passage des vélos pour diriger sur des endroits moins dangereux pour les riverains.

En substance, il n'est pas du ressort de la Municipalité de lever l'interdiction de la pratique du vélo en forêt, ni sur le chemin des Sîtes, ni sur un chemin privé.

Notre autorité est en revanche en train d'élaborer un plan global de sentiers partagés et de tracés vélos sur son territoire en montagne.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Délégation municipale : Mme Ferilli, municipale

Annexes :

- Pétition de M. Dellsperger et consorts du 21 juin 2021
- Communication municipale n° 10/21 – Réponse à la pétition
- Postulat de M. David Béguelin du 28 septembre 2021

Riverains du chemin des Sîtes

p/a Vincent Dellsperger
Chemin des Sîtes 18
Case Postale 19
1807 Blonay

Municipalité de Blonay
Conseil communal de Blonay
Route du Village 45
CP12
1807 Blonay

Blonay, le 21 juin 2021

Concerne : vélos/VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre attention une problématique croissante qui nous préoccupe concernant les vélos tout terrain de descente (VTT ci-après) aux Pléiades.

Depuis de nombreuses années, des VTT empruntent les sentiers et chemins, ou roulent directement à travers forêts et pâturages pour dévaler les pentes des Pléiades vers Blonay via, entre autres, le chemin et la zone « des Sîtes ».

Depuis l'année dernière en particulier, cette pratique a littéralement explosé et nous avons intercepté des adeptes de ce sport tant locaux que venant de Suisse alémanique, de France et même certains, accompagnés de guides de randonnées à VTT.

Les principaux risques et problèmes objectifs liés à cette pratique sont les suivants :

- Ignorant toute règle de sécurité, certains bolides dévalent à toute allure le chemin des Sîtes, ceci sans visibilité ni possibilité de freiner. Ces derniers n'ont aucune conscience des risques importants qu'ils prennent pour eux-mêmes, mais aussi et surtout pour les riverains (piétons, enfants, randonneurs, voitures et animaux). Dernièrement le chat d'une voisine a été tué sur le coup sans même que le cycliste ne s'arrête. Nous craignons qu'un accident potentiellement grave survienne tôt ou tard.
- Le sentier pédestre (non officiel) entre Les Pléiades et le haut du Chemin des Sîtes (réservoir communal) s'est transformé en quelques années en une véritable piste pour vélos. Il devient ainsi très difficilement praticable pour les marcheurs comme c'est le cas d'ailleurs sur d'autres tronçons du Sentier des Pléiades (sentier officiel de et vers Les Pléiades).

- La loi sur la circulation routière interdit la circulation des VTT sur les sentiers pédestres (LCR, art. 43, al. 1). Cette pratique est donc intolérable sur nos chemins pédestres et nos chemins d'accès privés.
- D'autres parcours « sauvages » ont été tracés au milieu des forêts et pâturages. Certains adeptes n'hésitant pas à prendre tronçonneuse, pelle et pioche pour couper les arbres faisant obstacle, creuser des virages ou construire des sauts. Ces interventions dans la nature sont totalement proscrites par la loi.
- Nous avons la chance d'avoir des prairies et forêts avec une faune et une flore (narcisses, orchidées, lis martagon par exemple) bien présentes. La plupart de ces vététistes n'ont aucun respect ni considération pour ce patrimoine. Le passage fréquent des VTT endommage la nature et le paysage.
- Nous sommes contraints de supporter, dans cet espace de tranquillité et de nature, une pression aujourd'hui trop forte due à cette fréquentation exagérée et en forte hausse. Nous constatons également aussi un manque de respect, des incivilités et le comportement parfois agressif de certains cyclistes.

Par la présente, nous demandons à la Municipalité de prendre des mesures pour freiner cette pratique, soit :

- Interdire l'accès aux VTT depuis Les Pléiades à travers les forêts, pâturages, sentiers vers et sur le chemin des Sîtes.
- Installer des panneaux d'interdiction de circulation aux VTT aux endroits appropriés, contrôler leur respect et verbaliser si nécessaire.
- Indiquer les itinéraires autorisés au VTT au moyen d'affichage dans les trains, les gares et les haltes entre Vevey et Les Pléiades, de même que sur Internet, sur les applications mobiles dédiées et les réseaux sociaux et rappeler qu'il est formellement interdit de sortir de ces itinéraires.
- Et plus largement, définir de manière précise les seuls itinéraires autorisés aux VTT et réguler sa pratique sur la commune de Blonay/Saint-Légier. Si ces itinéraires passent par des parcelles privées, les propriétaires doivent impérativement être consultés.

Nous attendons des mesures rapides et concrètes de la part des autorités communales avant tout pour la sécurité de chacun et pour la préservation de la nature.

Dans l'attente de vos nouvelles nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Signatures des riverains et amis du chemin des Sîtes

(Voir liste de signatures ci-après)

Nom, prénom

Adresse

Signature

DELLSPERGER Vincent

Sites 18, Blouay



ZUCCO Marella

Sites 13, Blouay



PILLION ZUCCO Jacqueline = Sites 13, Blouay

Zucco

Thuner Nathalie Fayau 20



Mayor Julien Sites 8, Blouay



Jaquet Martine Bel Air 13, 1814
Latan-de-Pailz

Jaquet

Marcel Mamin La Tour de Pailz



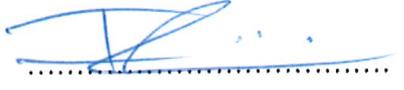
Claire-Lise Vuadens Sites 16

Vuadens

Nelly Hogue Sites 20



Françoise Nivini Sites 20



Thuner Mathieu Fayaux 6



Thuner Sarah Fayaux 6



Gomez Constantino Sites 24



Francois Ch. Rogmond



AV des Alpes 02

1820 Montbeux

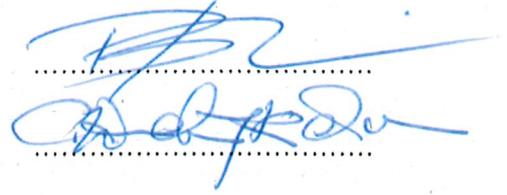
Nom, prénom

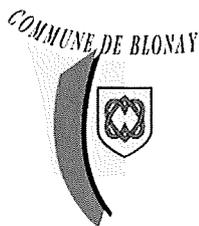
Adresse

Signature

Richon, Bernard Sites 22

Wameling Richon, Cécilia Sites 22

Two handwritten signatures in blue ink are present. The first signature is a stylized, cursive 'B' with a long horizontal stroke extending to the right. The second signature is a more complex cursive script, possibly reading 'Cécilia' or similar, also with a long horizontal stroke extending to the right.



Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

Communication municipale n° 10/21

Réponse à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos/VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Par courrier du 21 juin 2021, les riverains du Chemin des Sîtes ont adressé une pétition pour porter à l'attention des autorités, tant du Conseil communal que de la Municipalité, une problématique croissante concernant les vélos tout terrain de descente aux Pléiades et plus particulièrement les dangers que représentent cette pratique dans le secteur des Sîtes.

Lors de la séance du Conseil communal du 29 juin, il a été annoncé que cette pétition serait traitée lors de la prochaine réunion du délibérant. Elle figure à l'ordre du jour de celle du 28 septembre 2021.

L'objet de missive étant de compétence municipale, nous apportons les réponses suivantes aux demandes des pétitionnaires.

En préambule, nous vous informons que la Municipalité est parfaitement consciente de cette problématique qui s'est encore amplifiée ces dernières années. Il faut toutefois savoir que tout changement de signalisation doit être soumis aux services compétents de l'Etat, ce qui prend malheureusement un certain temps.

Interdire l'accès aux VTT depuis Les Pléiades à travers les forêts, pâturages, sentiers vers et sur le chemin des Sîtes.

En application de l'art 699 du Code Civil Suisse, chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui, à moins que l'autorité compétente n'ait édicté des défenses spéciales limitées à certains fonds.

De par la configuration exigüe et raide du chemin des Sîtes, et par souci de la sécurité des riverains, de la préservation du peuplement de la faune et de la flore environnante, notre autorité a décidé d'en interdire l'accès aux cycles.

Installer des panneaux d'interdiction de circulation aux VTT aux endroits appropriés, contrôler leur respect et verbaliser si nécessaire.

Une signalétique interdisant le passage de VTT depuis le haut du chemin des Sîtes sera posée. Des panneaux seront installés à la gare des Pléiades ainsi qu'au-dessus de la Ferme brûlée et des contrôles seront effectués. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il sera difficile, voire impossible, de prévoir la pose d'un panneau sur tous les chemins et sentiers qui descendent en direction du village et de tous les faire surveiller. Quant aux autres secteurs, nous sommes en train de trouver des solutions.

Indiquer les itinéraires autorisés au VTT au moyen d'affichage dans les trains, les gares et les haltes entre Vevey et Les Pléiades, de même que sur Internet, sur les applications mobiles dédiées et les réseaux sociaux et rappeler qu'il est formellement interdit de sortir de ces itinéraires.

Nous travaillons sur un tel projet avec un bureau de communication spécialiste en la matière. Des panneaux sont prévus aux haltes MVR entre Blonay et Les Pléiades. Par ailleurs, une piste de descente pour canaliser les nombreux utilisateurs est en passe d'être validée. Nous allons poser des panneaux signalétiques pour favoriser le respect des règles de fair-play entre les différents usagers des sentiers. Des passages à vélo ont été installés sur les parcs à bétail afin d'éviter que les cyclistes n'omettent pas de refermer les clôtures. Enfin nous étudions des parcours VTT pour les familles sur le site des Pléiades.

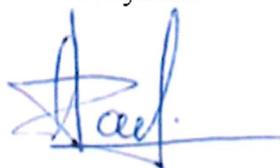
Et plus largement, définir de manière précise les seuls itinéraires autorisés aux VTT et réguler sa pratique sur la commune de Blonay – Saint-Légier. Si ces itinéraires passent par des parcelles privées, les propriétaires doivent impérativement être consultés.

Les autorités doivent avoir une vision régionale de tous les parcours VTT afin de régulariser au mieux les différents itinéraires. Ces dernières années, nous avons constaté une forte expansion de l'utilisation de l'environnement naturelle par les détenteurs de VTT et de vélos électriques. Elles trouveront les meilleures solutions afin que la sécurité et le bien-être de chacun soit garanti.

Adoptée par la Municipalité, le 23 septembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic



D. Martin



Le secrétaire



J.-M. Guex

Municipal délégué : M. Christophe Schneiter

31.03.02/CSc/JMG

Séance du conseil communal de Blonay du mardi 28 septembre 2021

Postulat
MOTION

adressée à la municipalité de Blonay.

Art. 64 *Postulat,*
motion, projet
rédigé

Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative :

a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ;

b) en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal ;

c) en proposant lui-même un projet de règlement ou de modification d'un règlement ou de partie de règlement ou un projet de de décision de compétence du conseil communale.

Concerne : *Réponse de la municipalité de Blonay à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos / VTT de descente entre les Pléiades et Blonay ».*

Madame La Présidente,

Messieurs Les municipaux,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à la lecture de la réponse ici en titre de la municipalité reçue le 23 septembre, je désire partager mon point de vue à ce sujet.

Tout d'abord, que l'on comprenne ou non la position des riverains du chemin des Sîtes, il est surprenant que 16 signatures soient suffisantes pour imposer une interdiction de passage en vélo aux habitants de la commune de Blonay.

La problématique de la cohabitation des piétons et VTTistes sur notre territoire national mais principalement en montagne et en forêt est un réel défi.

De plus, une augmentation très prononcée des pratiquants du VTT est à noter ces dernières années. Ce qui demande une attention de plus en plus forte sur la gestion de la mixité entre piétons et cyclistes.

Il y a évidemment beaucoup de solutions à ce problème mais une chose est certaine, l'interdiction n'en est pas une. Elle ne fera qu'amplifier les conflits au lieu de les régler.

Les solutions sont nombreuses mais commencent tout d'abord par l'acceptation d'un fait, l'augmentation des VTT ne fait que s'accroître. Le prendre en compte et développer l'accès à notre terrain en est l'une des clefs indispensables pour une bonne entente future entre les différents adeptes du grand air.

La signalétique, l'éducation, le respect mutuel sont d'autres clefs nécessaires pour une pratique adéquate tant pour les randonneurs que pour les cyclistes.

Il est tout à fait clair que l'une ou plusieurs de ces solutions sauraient satisfaire au problème du sentier des Sites.

Historique récent

Le débat au sujet des cyclistes aux Pléiades n'est pas nouveau. Effectivement, plusieurs rencontres entre nos autorités communales et l'Association VTT Riviera (AVR) se sont déroulées ces dernières années. Dans cette motion, je ne vais retenir que celle du 27 mai 2021 dont voici un extrait pertinent du PV :

Sentiers concernés

Une sélection de sentiers de la commune de Blonay a été faite en fonction des observations de fréquentation par les VTTistes. Un travail pour une meilleure cohabitation sera entrepris sur les sentiers suivants :

Hors Vaud Rando

- Sentier les Pléiades – « Les Sites » (Fayaux)
- Sentier « Sur le Sex » - « Pré Cagnard »

M. Mehdi Genoud, Chef de service des forêts de la commune de Blonay, en était le représentant des autorités.

Nous pouvons donc constater que le sentier en question de la pétition attendait sur un travail pour une meilleure cohabitation et non pas sur une interdiction.

Sur chaque sentier, un grand nombre de possibilités s'offre à la commune pour satisfaire tant les piétons que les cyclistes. Cela va de la signalisation, d'un changement léger de tracé pour les uns ou pour les autres, un tracé qui ralenti les vélos ou même un tracé dédoublé. Ces exemples sont bien sûr loin d'être exhaustifs.

Par cette motion, je demande à la municipalité :

1. D'annuler la décision d'interdire les VTTs sur le sentier des Sites
2. D'apporter une solution acceptable pour tous sur ce sentier dans le cadre d'un/du projet global pour les VTTs aux Pléiades

Blonay, le 28 septembre 2021

David Béguelin

